



DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil communautaire en date du lundi 22 juin 2026

Convocation en date du mardi 16 juin 2026

Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de La Porte du Hainaut : Bilan de la concertation publique et arrêt projet de la révision allégée n°4 - Reclassement du zonage du Parc Emile Zola pour implantation d'un parc récréatif à Denain	
N° : D26157	N°Acte : 2.1
Projet de territoire	Engagement 3 - Accompagner les conversions et la résilience

Rapporteur : M. Romain MERVILLE - 9ème Vice-Président chargé de l'aménagement du territoire

Dga Pôle Développement Territorial Et Durable
Direction Valorisation Et Harmonisation Du Territoire Rural Et Urbain
Service Plui

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : M. Wassim SCHUTZ (DENAIN)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 90

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 80

Membres présents : 70

Mme Carole LEBRESNE (ABSCON) - Conseillère communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Fabrice LACOUR (BELLAIN) - Conseiller communautaire, M. Luc BROUTA (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Pascale JURETZKO (BOUCHAIN) - Conseillère communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Nathalie DE BRUYNE (CHÂTEAU-L'ABBAYE) - Conseillère communautaire, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, Mme Céline MALLE (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Amine AARABAT AMALOU (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. David AUDIN (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Valérie CARTA (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Nadine DUPONT (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Wassim SCHUTZ (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Joshua HOCHART (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) - Vice-Président, Mme Mathilde MASNIN LARGILLET (DOUCHY-LES-MINES) - Conseillère communautaire, M. Brandon MESNAGER (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, Mme Valérie ROSZAK (DOUCHY-LES-MINES) - Conseillère communautaire, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, Mme Catherine MERCIER-DHENNAIN (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, M. Christian DUHEM (ESCAUDAIN) - Conseiller

communautaire, Mme Laure TROIA (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, M. Quentin BOURRE (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, M. James NAGELS (HASNON) - Conseiller communautaire, Mme Karine VERDIERE (HASNON) - Conseillère communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Florent PASEK (HERIN) - Conseiller communautaire, Mme Nicole KIELBASIEWICZ (HERIN) - Conseillère communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Vice-Président, M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Didier FABRE (LOURCHES) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) - Vice-Président, M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Ryan LETELLIER (MORTAGNE DU NORD) - Conseiller communautaire, M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) - Vice-Président, Mme Anne LEMAY (NIVELLE) - Vice-Présidente, Mme Muriel CAUDRON MIENS (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseillère communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, Mme Sylvia POTIER (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Florian RENARD (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Philippe LAMBERT (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Frédéric VANRUYMBEKE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Antoine DELTOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Éric CASTELAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Jimmy LAURENT (THIANT) - Conseiller communautaire, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseillère communautaire, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS-ARENBERG) - Vice-Président, Mme Fabienne BENOIT-COUPET (WALLERS-ARENBERG) - Conseillère communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS-ARENBERG) - Conseiller communautaire, M. Sylvain RICHE (WASNES-AU-BAC) - Conseiller communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 10

M. Akim DERGHAL (DENAIN) a donné pouvoir à M. Amine AARABAT AMALOU (DENAIN), M. Francis LEFEBVRE (DENAIN) a donné pouvoir à Mme Valérie CARTA (DENAIN), M. Bryan MESNAGER (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Joshua HOCHART (DENAIN), M. Raphaël KRUSZYNSKI (ESCAUTPONT) a donné pouvoir à M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS-ARENBERG), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) a donné pouvoir à M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND), M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) a donné pouvoir à M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN), M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), Mme Karine LIPPERT (RAISMES) a donné pouvoir à M. Patrick TRIFI (RAISMES), M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER), M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX)

Membres absents excusés : 10

M. Éric GRANATO (ABSCON), Mme Carole LELEU (BRILLON), Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN), M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN), Mme Monique PASSET (ESCAUTPONT), Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES), Mme Véronique HUBERT (RAISMES), M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX), Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Projet de Territoire de La Porte du Hainaut 2024-2044 adopté par le Conseil Communautaire le 16 octobre 2023 et notamment son engagement n°3 : Accompagner les conversions et la résilience,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°21/029 en date du 18 janvier 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de La Porte du Hainaut,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°26/030 en date du 26 janvier 2026 définissant les modalités de concertation et prescrivant la procédure de révision allégée n°4 du PLUi de La Porte du Hainaut,

Vu l'avis favorable de la Commission 'Aménagement du territoire' en date du 8 juin 2026,

Par délibération en date du 26 janvier 2026, le Conseil Communautaire de La Porte du Hainaut a prescrit la révision allégée n°4 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal afin de permettre la réalisation de la prochaine phase de réhabilitation du parc Emile Zola, situé au cœur de la commune de Denain. Il est envisagé par la municipalité l'aménagement d'un parc récréatif reprenant les équipements existants, tourné autour de la thématique de la faune et de la flore.

La procédure d'évolution du PLUi vise notamment le reclassement du zonage du parc Emile Zola en zone urbaine, actuellement classé en zone naturelle.

Cette révision du PLUi s'inscrit dans le Projet de Territoire, au sein de l'engagement n°3 : Accompagner les conversions et la résilience, en ce que le projet de réhabilitation du parc Emile Zola participe au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

La présente délibération fait donc suite à la prescription de cette procédure de révision allégée n°4. Elle vise à tirer le bilan de la concertation dont les obligations et modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ont été fixées par le Conseil Communautaire, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme :

- Dépôt d'un dossier technique et d'un registre accessible au siège de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, situé au Site Minier de Wallers-Arenberg aux dates et heures d'ouverture des lieux au public pendant toute la durée des études nécessaires à la mise en œuvre du projet,
- Dépôt d'un dossier technique et d'un registre accessible à la mairie de Denain aux dates et heures d'ouverture des lieux au public pendant toute la durée des études nécessaires à la mise en œuvre du projet,
- Mise à disposition de ce dossier technique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et sur le site de la mairie de Denain pendant toute la durée des études nécessaires à la mise en œuvre du projet,
- Possibilité pour le public d'adresser ses contributions par courrier au siège de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, situé au Site Minier de Wallers-Arenberg (Rue Michel Rondet – BP 59 – 59135 WALLERS ARENBERG) pendant toute la durée des études nécessaires à la mise en œuvre du projet,
- Mise à disposition de l'adresse mail plui@agglo-porteduhainaut.fr permettant de recueillir les observations éventuelles pendant toute la durée des études nécessaires à la mise en œuvre du projet,
- Affichage de la délibération dans les mairies et au siège de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

Cette concertation préalable s'est déroulée du 4 mai 2026 au 4 juin 2026. Les obligations et modalités de concertation ont bien été respectées. Aucune remarque ni observation n'a été émise pendant la période de concertation.

Par conséquent, il convient désormais au Conseil Communautaire d'arrêter le projet de révision allégée n°4 du PLUi de La Porte du Hainaut.

Celui-ci sera notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) qui auront l'occasion de s'exprimer sur le projet lors d'une réunion d'examen conjoint. L'ensemble du dossier sera ensuite mis à disposition lors d'une enquête publique avant son approbation en Conseil Communautaire.

Le Conseil communautaire décide :

- **de tirer le bilan de la concertation préalable du projet de révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de La Porte du Hainaut, n'ayant reçu aucune remarque ni observation.**
- **d'arrêter le projet de révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de La Porte du Hainaut tel qu'annexé à cette présente délibération.**
- **de notifier aux communes membres et Personnes Publiques Associées pour avis, le projet de PLUi arrêté et de procéder aux obligations de publicité.**
- **d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants liés à cette procédure de révision allégée n°4.**

Adoptée à l'unanimité,

Fait à Wallers, le 22 juin 2026

Acte rendu exécutoire

Par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du : 01/07/2026

Par délégation
La Directrice Juridique
Cécile LINQUETTE



01/07/2026

Aymeric ROBIN

Président de La Porte du Hainaut

Le Président de La Porte du Hainaut

Aymeric ROBIN



Conformément aux articles R421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou de sa publication). Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le Président de la CAPH peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux.